

L'Année révisionniste

1998

AAARGH

Table des Matières

L'ACTUALITÉ MENSUELLE	3
COMPTE-RENDU DU PROCÈS GARAUDY	10
L'affaire de la librairie Europa à Barcelone.....	26
A propos d'un article de <i>Marianne</i> "Vers une Internationale révisionniste"	32
Méfiez-vous des baratineurs: un article du <i>Monde</i> au sujet la liberté d'expression.....	34

L'ACTUALITÉ MENSUELLE

JANVIER

- Le procès Garaudy-Pierre Guillaume est en cours (8-9 et 15 janvier 1998): une déclaration distribuée par P.Guillaume le 9 janvier est disponible, de même qu'un texte de Chomsky sur le révisionnisme historique en matière de guerre froide, distribué le 8 janvier au palais de justice..
- Compte-rendu du procès Garaudy (8, 9, 15, et 16 janvier), compte-rendu des quatre jours du procès.
- L'AAAA (Association des amis et abonnés de l'Arche, à ne pas confondre) vous invite à une soirée hilarante, le 12 février, avec une table ronde sur LE NÉGATIONNISME EN FRANCE. Sûrement très instructif. Allez chercher votre invitation.
- Les Palestiniens (ou leurs dirigeants) sont-ils en train de se convertir au révisionnisme ?? Voir la compilation récente effectuée par une source israélienne (en anglais). Nous en sommes assez contents.

FÉVRIER

- Le 27 février, Garaudy est condamné et P.Guillaume relaxé. Le Bétar n'est pas content et cogne au Palais de justice. Vive la France libre!
- L'affaire Aldo Ferraglia: un libraire et un diffuseur suisses sont condamnés pour avoir vendu *Les mythes fondateurs de la politique israélienne*.
- Une nouvelle attaque de la police de la pensée a lieu en ce moment-même contre un chercheur au CNRS, en poste à Berlin: dénoncé par le *Berliner Zeitung* qui lui prête des propos qu'il n'a jamais tenus, Gabor Rittersporn, qui avait donné son soutien au livre de S.Thion, *Vérité historique...*, est menacé d'expulsion manu militari. Le Temps irréparable nous livre l'affaire au soir du 12 février. et l'AAARGH a le texte original du *Berliner Zeitung*.
- Une semaine après le début de l'affaire Rittersporn, l'AAARGH a un dossier complet.
- ... Et le lendemain, l'abjuration de Rittersporn, qui regrette d'avoir défendu la liberté d'expression, était publiée par *Le Monde* (21 février 1998, p.4). *Le Temps irréparable*, le bien nommé, reproduit ce texte, avec d'autres concernant Rittersporn, et commente l'ensemble (Quand Rittersporn écrit à R.Faurisson et au journal *Le Monde*, 23 février 1998).
- La librairie roumaine antitotalitaire a une fois de plus été victime de "la police juive de la pensée" (Annie Kriegel): M.Piscosi-Danescu a été condamné le 4 février 1998, pour avoir résisté à une invasion de sa librairie. L'affaire complète en deux communiqués contemporains, le premier des faits, le second du jugement.

AVRIL

- Le 1er avril, nouvelle étape dans l'affaire Rittersporn: le soviétologue accusé de révisionnisme obtient la condamnation du *Berliner Zeitung*, lieu de l'accusation: M. Rittersporn, voyez-vous, ne peut pas être révisionniste, car, dit-il, il a vu une partie de sa famille périr dans les camps nazis. Voyez le dossier Rittersporn et l'article du *Monde* du 1er avril 1998, relatant ce dernier épisode.
- Le 2 avril, après six mois de procès, condamnation de M.Papon à dix ans de réclusion criminelle. R. Faurisson réagit, le 9 avril 1998: Histoire- la reculade de Bordeaux.

JUIN

- Le libraire suisse Ferraglia, condamné en première instance pour avoir diffusé le livre de Garaudy, *Les mythes fondateurs de la politique israélienne*, a été relaxé en appel.
- En mai est sorti un film de F. Girod, *Terminale*, qui vous explique sans états d'âme comment vous débarrasser des révisionnistes libertaires et pédophiles: en les tuant; vous êtes assuré de l'impunité. C'est le "psychanalyste" Gérard Miller qui le dit...
- En juin 1998, l'historien René Rémond a été élu au siège de Furet à l'Académie française: le second avait dû reconnaître, en 1982, qu'il n'y avait aucune trace d'un ordre d'Hitler pour l'extermination des juifs; le premier, dont la partialité ouverte dans le domaine de l'histoire de la seconde guerre mondiale avait été relevée avec étonnement par Rassinier en 1964, avait ensuite assuré R. Faurisson de son soutien, en privé, exprimant son accord sur la méthode de recherche employée; il a par la suite reculé mais les faits sont là: l'Académie française ne croit pas au "génocide des juifs". Cf. les textes de R.Faurisson à propos de R. Rémond et de Furet. L'AAARGH a retrouvé un texte très complet, qui résume les relations entre R.Faurisson et R. Rémond dans le domaine révisionniste, et met en évidence la lâcheté de Rémond, au faite des honneurs, qui préfère condamner publiquement Faurisson plutôt que de risquer l'ire des organisations juives et cie.

JUILLET

- "La presse a annoncé le décès de Maurice Bardèche, à l'âge de 91 ans, survenu le 30 juillet 1998."
- Le 21 juillet, le révisionniste Jürgen Graf a été condamné par le tribunal de Baden (Suisse) à quinze mois de prison ferme sur le fondement de la "loi antiraciste de 1995". Son éditeur Foerster est condamné, lui, à douze mois. Outre cela, ils devront "rembourser" 55.000 francs suisses, produits de la vente des livres. L'AAARGH propose un dossier sur l'affaire.

SEPTEMBRE

- Communiqué du 11 septembre 1998 de René-Louis BERCLAZ, Châtel-Saint-Denis, Suisse. Le jugement rendu en date du 9 septembre 1998 par le tribunal correctionnel de la Veveyse à Châtel-Saint-Denis, canton de Fribourg, Suisse, consacre en fait **une grande victoire du révisionnisme** En ne retenant pas comme motif de condamnation la diffusion du rapport Rudolf, lequel démontre scientifiquement l'impossibilité des chambres à gaz homicides, le tribunal se voit obligé de reconnaître la valeur scientifique de ce rapport irréfuté, car il faut encore savoir que ledit rapport se trouve confirmé par une contre-expertise mandatée par le musée d'Auschwitz lui-même !

Toutes les preuves sont entre les mains de la Justice, laquelle, complètement désemparée, n'a pu que tendre un écran de fumée en me condamnant pour des faits annexes d'une portée dérisoire.

- La Cour européenne des Droits de l'homme de Strasbourg a condamné, le 23 septembre 1998, la France à verser 10.000 francs aux héritiers de Jacques Isorni et François Lehideux, morts respectivement en 1995 et 1998. Le défenseur de Pétain à la Libération et le secrétaire d'Etat à la production industrielle du régime de Vichy avaient saisi les juges de Strasbourg après l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 26 janvier 1990, déclarant qu'un encart publicitaire défendant la mémoire du maréchal Pétain, paru dans *Le Monde* du 13 juillet 1984, était une "apologie des crimes ou délits de collaboration". L'arrêt du 23 septembre 1998 considère qu'il y a violation de la liberté d'expression car "il ne convient pas, quarante ans après, d'appliquer la même sévérité à l'évocation d'événements que dix ans ou vingt ans auparavant". "Cela participe des efforts que tout pays est appelé à fournir pour débattre ouvertement et sereinement de sa propre histoire." (*Le Monde*, 25 septembre, 1998 page 11.)
- Le Conseil d'Etat a rejeté, lundi 28 septembre 1998, la requête de Bernard Notin contre la sanction disciplinaire décidée par le Conseil national de l'enseignement et de la recherche, qui gère les carrières universitaires, en date du 22 mars 1994. Elle faisait interdiction à Notin "d'accéder à une classe, grade, rang ou corps supérieur pendant une durée de deux ans." L'incommensurable crime, qui avait consisté à faire remarquer en quelques phrases d'un article que des doutes pouvaient être légitimes en certaines matières historiques, a été consommé en janvier 1990. Comme le remarque *Le Monde* du 30 septembre 1998, "M. Notin est toujours affecté à l'université Lyon-III. Il n'a plus de charge d'enseignement." Par conséquent, la sanction qui le frappait pour deux ans, et que le Conseil d'Etat justifie, dure en fait depuis huit ans.
- Maurice di Scullo est mort: *Le Monde*, 4 septembre 1998, p. 10. Cette notice a été lue le 6 septembre sur Canal+.
- "Sur la Toile, le sentiment de liberté a été entretenu par les affaires négationnistes ou les publications pirates d'ouvrages", Michel Alberganti, "Pas d'anonymat dans le cyberspace", *Le Monde*, 4 septembre 1998, page 5.

OCTOBRE

- Un article de *Marianne*, hebdomadaire socialiste, sur "l'internationale révisionniste". Curieusement, les auteurs sont très mal renseignés...
- L'appel des procès Garaudy a lieu depuis le 14 octobre 1998, à raison d'une audience par semaine (par déférence au grand âge de l'inculpé). R. Garaudy a confié à l'AAARGH ses deux derniers livres, *L'Avenir: mode d'emploi* et *Le procès du sionisme*, ce dernier constituant sa défense.
- Actualité espagnole: L'Espagne cherche sa voie: pour le moment un tribunal demande rien moins que vingt-quatre ans de prison pour le libraire Pedro Varela (Librairie Europa, 12, c/Séneca, Barcelona) car il est accusé de génocide (sic) dans l'exercice de sa profession. On lui réclame également quelque vingt-cinq millions de pesetas. A l'occasion du début du procès, dans le but avoué de "potentialiser le débat sur l'usage du code pénal pour combattre le racisme et la xénophobie" (sic), différentes manifestations ont eu lieu les 10, 15 et 16 octobre à Barcelone, à l'appel des organisations suivantes : Plataforma Antifascista, Plataforma Civica contra la difusión del odio, Nazismo nunca más, B'nai B'rith, Comunidad Israelita de Barcelona, Fundación Baruch Spinoza, Liga Antidifamación, Macabi Barcelona, Asociación Judía Atid de Cataluña, Asociación de Relaciones Culturales Cataluña-Israel, Amical de Mauthausen, Coordinadora Gai-Lesbiana, Sos Racismo, Unión Romaní. D'autre part "Socialismo Internacional" distribue des tracts invitant au lynchage de Pedro Varela : "Cerremos la libreria nazi Europa! Contra el fascismo: movilización". Nous savons très bien que M. Varela professe des opinions néo-nazies. Les opinions politiques de Pedro Varela n'intéressent pas l'AAAARGH, qui tient simplement à faire savoir que ses ennuis ont débuté lorsqu'il a commencé à distribuer des publications révisionnistes, sans rapport avec le racisme ou la xénophobie, bien entendu. Sa librairie a été saccagée, et il a plusieurs fois été molesté en pleine rue et à l'Université. Contrairement au reste de l'Europe, l'Espagne est l'un des pays où une loi du type Gayssot aura le plus de mal à s'imposer, car c'est un pays où la légende holocaustique n'écrase pas les consciences, alors que l'antisémitisme a une longue histoire institutionnelle, et que l'information sur le génocide palestinien, même étroitement limitée dans les médias, éveille une sympathie générale pour les victimes du terrorisme israélien. Nous publions, dans la langue de Cervantès, un appel lancé à Barcelone pour faire cesser cette infâme persécution (aaargh/esp/juvarela.html) Ce n'est pas la première fois que nous avons l'occasion de remarquer que les prétendus antifascistes utilisent des méthodes typiquement fascistes pour arriver à leurs fins: faire taire qui ne pense pas comme eux.

NOVEMBRE

- **Bataille dans le panier de crabes:** Ancien participant aux activités de la Vieille Taupe, ancien critique de la Vieille Taupe quand il partageait les intimités de Nadine Fresco, croqueuse notoire, Jacques Baynac, plumitif et sous-luminaire à la télévision, est un vulgarisateur. Si certains le prennent pour un historien, c'est tant

pis pour eux. Il a fini, il y a deux ans, par avouer que les révisionnistes avaient raison, qu'il n'existait pas la moindre preuve de l'existence des chambres à gaz et qu'il convenait donc de prouver que leur inexistence était impossible. Ce pataquès, prudemment publié en Suisse, était bien plus que ce que les révisionnistes pouvaient demander de leurs alliés. Dans notre grandeur d'âme, nous ne publiâmes pas les félicitations que méritaient ce factum mais Baynac fut fait chevalier de l'ordre de la grande gidouille révisionniste *in petto*. Toujours pressé par le stupide besoin de manger, il publie aujourd'hui un livre sur l'affaire Jean Moulin, une affaire sur laquelle nous n'avons strictement rien à dire. Que les crabes du panier de résistance se débrouillent entre eux. Mais la sortie du livre offre un spectacle réjouissant. D'un côté, Le Seuil (l'éditeur) et *Le Nouvel Observateur* tressent des couronnes au besogneux plumitif, ce qui est la pratique habituelle de la république des lettres. De l'autre, dans *L'Express* Conan le démolit, en faisant état d'une "note de lecteur" de la nullissime sommité appelée Bédarida et d'une grande claque donnée par l'insipide Azéma. On rappelle les insupportables connivences de Baynac avec les affreux "négationnistes" !!! Le *buziness boy* qui manage le Seuil sent aussitôt l'arnaque. Il monte une pétition "de soutien" où l'on estime "diffamatoire" d'accuser Baynac d'avoir fait ce qu'il a pourtant bel et bien fait, c'est-à-dire avoir donné raison aux "négationnistes", publiquement, mais en Suisse. Pour appuyer cette contre-vérité flagrante, il fallait trouver un spécialiste de l'erreur, commise et bientôt confessée, le pauvre Vidal-Naquet, un maniaque du nettoyage à la 12,7, Didier Daeninckxxx, un ancien rouge mal reverdi qui n'est pas très net dans son passé cool avec les révisos, Dany Cohn-Bendit, et un fils honteux de facho avéré, classé et condamné, Pierre-André Boutang, sur-luminaire à la télé. Et peut-être d'autres, *Le Monde* du 25 novembre étant assez discret sur cette pétition. C'est donc une situation pour nous embarrassante. Devons-nous défendre publiquement quelqu'un à qui nous avons donné la barrette *in petto*? Sinon, devons-nous l'abandonner à la meute des barbares de *L'Express* qui a déjà fait tellement de coups fourrés, y compris les aveux de Conan sur les fabrications d'Auschwitz ? Devons-nous le laisser périr étouffé par les embrassades de ses souteneurs qui ne cherchent qu'à l'instrumentaliser au profit de leurs carrières politico-merdiatiques respectives? Ou le laisser tomber comme une vieille chaussette en se disant que ce genre de type est, dans tous les cas, insubmersible et acharné surtout à nous fatiguer avec ses sornettes? Cela dépendra sans doute de la direction du vent dans les jours à venir.

- **L'affaire de la librairie Europa à Barcelone:** Ces informations nous proviennent directement de l'intéressé, Pedro Varela, condamné à cinq ans de prison, dont deux pour révisionnisme. Nous savons évidemment que Varela appartient à la mouvance néo-nazie avec laquelle nous ne partageons rien. Mais ceux qui mettent en prison des libraires, saisissent les livres (plus de 20.000!), les brûlent (!), et s'attaquent à la liberté de pensée méritent absolument d'être eux-mêmes qualifiés de "néo-nazis". La seule question qui reste est de savoir qui a manifesté le plus de dignité, des censeurs ou de Varela. Le lecteur tranchera. L'AAARGH propose le récit de Varela lui-même.

- 10 novembre 1998: Vincent Reynouard a été condamné à trois mois de prison FERME et 10.000 F d'amende pour avoir diffusé le Rapport Rudolf, interdit en France par un oukase ministériel dépourvu du moindre fondement intellectuel. Il est passé devant le tribunal de Saint-Nazaire, sans avocat, faute de moyens financiers. On sait qu'il a été jeté de l'Éducation nationale cette année.

Il vit du RMI, avec une femme et trois jeunes enfants, de 7 mois, 2 ans et 5 ans. La police est venue saisir un ordinateur et du matériel il y a quelques semaines, ordinateur qui n'était pas encore payé, évidemment. Le procès lui-même a duré moins d'une heure. Le procureur s'appelle Bloch. Il a remercié le président d'avoir retiré la parole à Reynouard, en ajoutant:

"Les Six Millions ne se discutent pas. L'Holocauste ne se discute pas". Évidemment, ces gens-là sont absolument incapables de discuter. Ils ne connaissent que le silence imposé par la peur, comme en Palestine: la force, la prison, les coups. Pauvres types! Il a ajouté: "Vincent Reynouard, c'est la peste brune. Il nie tout, même Oradour". Ce qui est faux, Reynouard est chrétien et n'est pas nazebroque, il ne nie pas Oradour, il cherche à comprendre, au contraire, comment et pourquoi on y a massacré des civils. "Il mérite un an de prison... Je demande seulement 4 mois fermes et 40.000 F d'amende". La présidente a dit à Reynouard: "Si le sujet n'était pas si grave, on rirait, vous êtes ridicule..." Et elle l'a empêché de parler. La salle était bourrée d'une quarantaine d'analphabètes du MRAP.

Salles bourrées, procès faits d'avance, pas d'avocat, connivence du proque et du juge, on connaît tout ces ingrédients: il ont beaucoup servi à Moscou, dans les années 30 et 50. Nous avons déjà eu maintes fois l'occasion de dire que cette "justice" nous écoeure. Répétons-le une fois de plus. Comme nous ne l'avons pas encore fait, nous allons prendre toutes dispositions pour publier ici même le rapport Rudolf. Il ne serait pas juste que les Bloch de tous les pays soient privés des lumières scientifiques qui en émanent.

- R. Faurisson a été relaxé dans l'affaire de la publication du texte *Les visions cornues de l'holocauste* sur le site de l'AAARGH. Nous avons le jugement.
- PAUL RASSINIER : LE RETOUR: Le pesant pensum d'un étudiant idiot, le malencontreux Brayard, appelé *Comment l'idée vint à M. Rassinier. Naissance du révisionnisme* (Paris, Fayard, 1996) était un signe avant-coureur. Les vidéonaquetistes comprenaient très bien que les canons à longue portée du sieur Rassinier faisaient des trous dans leurs remparts. Mais l'estafette qu'ils dépêchaient vers ces canons s'empêtrait dans les marécages, se trouvait fauché par la riposte de Roques, avant l'exécution finale due à Carlo Mattogno (*Rassinier, il revisionismo olocaustico et il loro critico Florent Brayard*, Gênes, Graphos, déc. 1996, 50 p. L.10.000, disponible à Graphos, Campetto 4, 16123 Genova, Italie).

Le site AAARGH a entrepris, dès ses début, de remplir, peu à peu, une archive Rassinier et les connaisseurs savent qu'il reste encore beaucoup à faire.

Néanmoins, la reproduction du début de la longue série des contributions de Rassinier à la revue *Défense de l'Homme*, dans les années 50, est susceptible d'illustrer l'étendue du travail et de l'ouverture d'esprit de Paul Rassinier, enseignant certes, ancien déporté et ancien député, et surtout homme de cœur et d'esprit.

Les éditions France Libre viennent de republier *Le Mensonge d'Ulysse*, en calculant qu'il s'agit, depuis 1950, de la 8e édition. ISBN 2-84482-000-X. L'ouvrage coûte 129 francs et se trouve à la Librairie du Savoir, 5 rue Malebranche à Paris.

De leur côté, les Américains ont ressorti le volume, paru en 1978, fait à partir du *Passage de la ligne* et *Le Drame des juifs européens*, sous le titre *Debunking the Genocide Myth* (Le renversement du mythe du génocide). Ce texte est disponible sur AAARGH. L'ouvrage est maintenant titré *The Holocaust Story and the Lies of Ulysses*, 450 p. Il est disponible pour 11 dollars seulement (un vrai *bargain!*) à Noontide Press, PO Box 2739, Newport Beach, CA 92659, USA.

Enfin, les éditions Grabert, à Tübingen, qui ont eu à maintes reprises à subir la répression néo-totalitaire de la République fédérale, vient de ressortir la traduction, depuis longtemps épuisée (1989), du dernier ouvrage paru de Rassinier, *Les Responsables de la Seconde Guerre Mondiale*, paru en 1967 aux Nouvelles Éditions Latines. Il n'est pas impossible que cet ouvrage ait fait l'objet de réimpressions puisque des exemplaires neufs circulent encore. Demander à la Librairie du Savoir. En allemand, dans la traduction de Claude Michel, il s'appelle: *Die Jahrhundert-Provokation. Wie Deutschland in den Zweiten Weltkrieg getrieben wurde* (La provocation du siècle: comment l'Allemagne s'est trouvée prise dans la deuxième guerre mondiale), 368 p., ISBN 3-87847-100-9 ISSN 054-4186. Le livre coûte 41 DM. Grabert se trouve à Postfach 1629, D-72006 Tübingen, Allemagne.

Ces textes ne sont pas encore sur AAARGH mais ils y seront un jour. On attend toujours, depuis des années et des années, la biographie de Rassinier par l'improbable Nadine Fresco, pompeusement qualifiée d'"historienne" par ses copains merdiques. Certainement très rigolo. Nous avons tout notre temps. cf la page Paul Rassinier et Hair Paul Rassinier de l'AAARGH avec l'oeuvre intégrale de Rassinier et de nombreux articles autour de lui et des livres qu'il a suscités.

COMPTE-RENDU DU PROCÈS GARAUDY

Ce compte-rendu, en raison de la longueur des débats, sera très résumé. Ce procès s'est tenu les 8, 9, 15 et 16 janvier 1998 au Palais de Justice de Paris, 17^e chambres correctionnelle (spécialisée dans les affaires de presse en général et de répression du révisionnisme en particulier) sous la présidence de M. Jean-Yves Monfort, un homme courtois, cultivé et parfaitement au fait des idées révisionnistes, grâce aux excellentes leçons qui lui prodigue régulièrement le professeur Faurisson. On sait qu'il applique la loi avec une certaine rigueur car, comme il l'a déjà expliqué, les lois doivent être changées au Parlement et les juges sont tenus d'appliquer les lois de la République. Par conséquent, on connaît le verdict à l'avance. L'acquiescement de Garaudy et de Pierre Guillaume serait un tremblement de terre qui est actuellement **inconcevable** dans le paysage français.

Voici d'abord le compte rendu par le journal *Le Monde* de la première journée, rédigé par un manoeuvre portugais probablement recruté pour la circonstance. *Le Monde* lutte ainsi contre le chômage des jeunes immigrés.

M. Garaudy comparaît pour "complicité de contestation de crimes contre l'humanité"

ROGER GARAUDY défend-il des thèses révisionnistes ou poursuit-il un vieux et long combat contre tous les intégrismes? Cette question était dans tous les esprits, jeudi 8 janvier, lorsque le philosophe, âgé de quatre-vingt-quatre ans, s'est présenté devant la dix-septième chambre du tribunal correctionnel de Paris, où il comparait pour "complicité de contestation de crimes contre l'humanité", "diffamation à caractère racial" et "provocation à la discrimination, à la haine et à la violence raciales" en compagnie de Pierre Guillaume, l'éditeur de son livre *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*.

Roger Garaudy doit s'expliquer sur des passages de l'ouvrage dans lesquels il dénonce l'exploitation de ce qu'il appelle les "mythes théologiques" et les "mythes du XX^e siècle" -- notamment l'Holocauste -- en faveur des "sionistes" et de "l'Etat d'Israël". Paru une première fois en décembre 1995 dans la revue révisionniste *La Vieille Taupe*, dirigée par Pierre Guillaume, l'ouvrage a été publié quelques mois plus tard à compte d'auteur. Cinq procédures ont été engagées contre le philosophe après les plaintes de plusieurs associations de déportés ainsi que de la Licra (Ligue contre le racisme et l'antisémitisme) et du MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples).

ANCIEN RÉSISTANT

Malgré sa fatigue, Roger Garaudy semble déterminé. "J'ai l'impression d'être invité à un procès pour un livre que je n'ai pas écrit, explique-t-il. On me dit que ce serait un appel à l'antisémitisme, à la haine raciale. Mes adversaires font la confusion entre le judaïsme, qui est une religion que je respecte, et le sionisme, qui est une politique que je combats." Il se lance alors dans la lecture de certains passages de son ouvrage qui, à l'en croire, prouve qu'il n'est pas antisémite: "Le dessein monstrueux d'Hitler", "Tel fut le martyrologe des déportés juifs esclaves", "L'assassinat d'un seul innocent, qu'il soit juif ou qu'il ne le soit pas est déjà un crime contre l'humanité"...

Le président, Jean-Yves Montfort, écoute attentivement avant d'interpeller le prévenu. "Il y a pourtant des différences entre les deux éditions de votre livre. Dans la deuxième, les noms de Robert Faurisson et de Paul Rassinier [deux historiens révisionnistes] ont disparu. Comme si vous vouliez gommer toute compagnie peu honorable, rendre le livre plus présentable. Je me trompe?" "Oui, répond Roger Garaudy. Je ne voulais pas décentrer ce livre. Il a été traduit dans vingt-trois pays différents, je ne souhaitais pas l'encombrer de noms inconnus ailleurs qu'en France. Je crois que toute ma vie dit le contraire de ce qu'on me reproche." [*A l'idée que Rassinier ou Faurisson ne seraient pas connus à l'étranger, le président sursaute et réplique: "Mais il y a Internet"... Nous avons des lecteurs partout, y compris dans les palais de justice. Il faut bien qu'ils s'informent, les malheureux chats fourrés...*]

Ancien résistant déporté au Sahara, ancien marxiste, ancien chrétien, aujourd'hui converti à l'islam le philosophe veut démontrer qu'il est "resté fidèle au rêve de [ses] vingt ans": "L'unité des trois religions sémites." "Mon propos n'est pas de discuter du nombre de morts de l'Holocauste, mais de démontrer que c'est la politique sioniste qui engendre une nouvelle vague d'antisémitisme. Dans la revue *Revision*, on m'a traité de carpette en affirmant que c'est tout le judaïsme qu'il fallait condamner."

Les explications du prévenu ne semblent pourtant pas convaincre les avocats des parties civiles pour lesquels le livre mis en cause va au-delà de la simple critique du mouvement sioniste. Dans le public, se retrouvent côte à côte des militants d'extrême gauche et d'extrême droite, des jeunes affublés de l'écharpe palestinienne, mais aussi des révisionnistes connus comme Robert Faurisson et Henri Roques.

Acacio Pereira (*Le Monde*, samedi 10 janvier 1998).

A quoi il faut ajouter quelques commentaires: le pullulement des associations qui veulent se joindre à la curée est assez révélateur. On sait que la plupart d'entre elles sont complètement bidon. Les associations d'anciens déportés sont en réalité des officines politiques, contrôlées par des partis politiques ou des personnalités à qui elles servent de

cheval de Troie pour pénétrer les caisses publiques. Il y a toujours des subventions à ramasser au nom de la sacrosainte Mémoire qu'il faut conserver, entourer, trouffignoler, embellir, fleurir, etc., etc. Les anciens déportés qui ne veulent pas se faire manipuler ou se faire dorer la pilule se méfient comme de la peste de ces associations qu'on retrouve toujours pendues aux basques des révisionnistes dans l'espoir d'une prochaine prébende, généreusement octroyée par une justice qui ne leur pose jamais de question. Dans le procès Garaudy, on vit arriver de nouveaux assoiffés (de justice, sans doute) sous la forme d'*Avocats sans frontières* (qu'on n'a jamais vu sur le terrain, en Chine ou ailleurs) et de l'éléphantique représentant d'une soi-disant association **sportive** portant le joli nom de Maccabée. Ceci fait allusion non pas au macchabée de la chanson mais à la famille des Maccabée qui entraîna les Hébreux de Palestine à la révolte vers 165 avant l'ère commune. Cette association est connue pour fournir une couverture à l'entraînement des jeunes nervis du Bétar qui vont ensuite semer la terreur dans les rues de Paris. Malgré le grotesque de sa revendication, elle a été autorisée à intégrer les parties civiles. Et Pereira omet de mentionner qu'à côté des foulards palestiniens, on voyait aussi nombre de *kippa* dans la salle. On sait que toutes ces associations (il y a cinq procédures distinctes) peuvent raisonnablement espérer 10 ou 20.000 Francs chacune et que ça pourrait mettre un peu de beurre dans des fonds de commerce qui doivent singulièrement manquer d'adhérents.

La défense de Roger Garaudy ne pouvait échapper à une certaine confusion. Dans le souci de plaire à tout le monde, de revendiquer toutes les religions du bouquet monothéiste, de revendiquer la totalité de la propagande anti-allemande continuellement recyclée depuis la guerre, il se protégeait derrière des citations. L'enjeu, pour lui, était d'éviter de se faire coincer sur des affirmations cataloguées comme révisionnistes par un président du tribunal qui, sous ses manières doucereuses, ne cherchait que ça, tout en réclamant une sorte de droit au doute qui le dispensait d'avoir un avis personnel sur toutes ces questions historiques et techniques. Pour tous ceux qui ont effectué le parcours depuis 1981 dans cette même salle de la 17e, la défense de M. Garaudy paraissait faiblarde et impropre à le sortir d'affaire. Il eût fallu une contrition et un désaveu qu'il ne pouvait fournir, malgré la souplesse de son trajet politique, ou une défense frontale, réclamant aux associations voraces de prouver qu'un tort réel avait été porté à leurs représentations oniriques d'une réalité parfaitement dénuée de mystère. Ses témoins de la première journée sont un monsieur palestinien qui s'étonne de l'étrange privilège accordé au sort malheureux des juifs en contraste avec le traitement réservé au sort malheureux de si nombreux autres peuples, et un prêtre, le P. Lelong, qui fait un peu vieux rhéteur chrétien sorti de la naphthaline.

Parmi les questions préjudicielles *in limine litis*, on entend un jeune adjoint de Me Vergès, Me Pétillault soulever une demande de renvoi vers la cour européenne de justice. Ce jeune coquelet, frais émoulu, ignorait sans doute que les révisionnistes avaient déjà, avant sa naissance, exploré ces voies qui se terminent toutes en impasse. Le procureur, lui, attendait en embuscade, avec son plein panier de munitions, et il exécuta proprement le hardi jeune homme.

Il est aussi à noter que l'abbé Pierre, qui avait donné à la défense de Garaudy, quand l'affaire s'est déroulée en 1996, un lustre si remarquable, avant de reculer sous les pressions, a envoyé une lettre récente où il réitère sa confiance en Garaudy. Ce dernier a mentionné l'article que l'abbé Pierre avait écrit pour *Le Monde* et que ce journal avait finalement refusé. Il a même ajouté que le texte en était encore inédit, ce qui n'est pas vrai. Mais on constate que la presse n'a pas relevé l'existence de la lettre récente. La peur de voir surgir l'abbé à la barre suffit à faire le silence.

Deuxième journée (9 janvier). Compte-rendu du *Monde*:

Roger Garaudy "doute" toujours de l'existence des chambres à gaz

ROGER GARAUDY n'est jamais à court d'arguments. Au deuxième jour de son procès devant la dix-septième chambre correctionnelle de Paris où il comparaît pour "complicité de contestation de crimes contre l'humanité", le philosophe doit s'expliquer sur des passages de son livre *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*, paru en décembre 1995. Chaque phrase est minutieusement disséquée par le président Jean-Yves Monfort. "Que voulez-vous dire?", répète-t-il inlassablement après la lecture des passages incriminés. Il faut savoir, enfin, si la prose garaudienne constitue bien une négation de la Shoah.

Il y a d'abord le terme "mythe", que Roger Garaudy utilise à plusieurs reprises: "mythe de la promesse", "mythe des six millions de juifs exterminés", "mythe de la justice de Nuremberg", "mythe de l'holocauste". "Vous vous appliquez à démontrer qu'il n'existe aucun texte permettant d'établir les ordres d'extermination des juifs, qu'il n'y a pas d'ordre écrit de Hitler, explique le président Montfort. Mais l'idée qui se dégage de la lecture c'est que vous tentez de réfuter les éléments que les exterminationnistes opposent aux négationnistes. Qu'en est-il ?"

"Je reprend des textes écrits par des historiens israéliens et qui démontrent que cet ordre n'a jamais été donné. Raymond Aron, François Furet, eux aussi, en conviennent." Ce sera une constante de la défense de Roger Garaudy. A chaque nouvelle interrogation, il brandit toutes prêtes ce qu'il présente comme des références à des textes publiés par des historiens peu soupçonnables de sympathie envers le régime nazi.

"On a le sentiment que vous tournez en dérision ceux qui pensent le contraire, reprend le président. Votre conviction paraît faite. Quand vous parlez de "solution d'ensemble" et de "solution finale", on a l'impression que vous avez fait un choix. Pour vous, il s'agit d'une solution finale territoriale." "Le président du tribunal de Nuremberg lui-même a présenté ses excuses pour s'être trompé dans la traduction du mot allemand", assure Roger Garaudy. Le président: "Vous parlez d'"hypothèses surréalistes" lorsque vous évoquez l'extermination des juifs." Et Roger Garaudy d'inonder le tribunal d'autres références. "Ce n'est pas moi qui interprète", affirme-t-il.

INDIGNATION

Le président: "Vous prenez des textes sur les chambres à gaz pour les mettre à mal, vous démontez le témoignage de certains prisonniers du camp d'Auschwitz. Est-ce cette lecture-là qu'il faut retenir?" "Ce qui est bien cela, c'est ce qu'en ont dit des gens qui ne sont pas moi, répond le philosophe. Je regrette qu'il ait fallu attendre quarante ans pour que ces erreurs soient corrigées."

Plus loin dans le livre, Roger Garaudy évoque *Shoah*, le film de Claude Lanzmann, qu'il traite de "navet". "Vous parlez de "Shoah business", vous dites que ce film n'apporte que des témoignages sans démonstration. C'est une façon de dire que les chambres à gaz n'existent pas", suggère le président. "Certainement pas, proteste Roger Garaudy. Tant qu'un débat scientifique et public ne sera pas organisé sur la question, le doute sera permis."

A l'évocation du passage sur l'extermination des juifs, Roger Garaudy s'explique sur sa contestation du terme "génocide": Je préfère qu'on dise "l'un des plus grands massacres". "Les avocats des parties civiles s'indignent. Le philosophe se tourne vers eux et lance: "J'ai vu passer la mort devant mes yeux lorsque j'étais interné dans le Sahara, mais je n'ai jamais eu l'idée de monter un fonds de commerce avec les ossements de mon grand-père." A peine perturbé par ce qu'il vient de dire, il reprend tranquillement sa démonstration: "Je préfère parler d'atroce massacre, pas d'un génocide. Pour cela il faudrait qu'il n'y ait aucun survivant." Le procès doit reprendre le jeudi 15 janvier.

Acacio Pereira (*Le Monde*, 11-12 janvier 1998)

Mais voici le compte-rendu de la même journée par une observatrice révisionniste:

La défense ayant annoncé qu'elle communique de nouvelles lettres de soutien au prévenu, l'un des avocats des parties civiles demande à ce que soit entendu un nouveau témoin le 15 janvier prochain, nullement inscrit à l'ouverture du procès. Mais les autres avocats soutiennent mollement cette initiative; le président finit par la déclarer irrecevable, après que les parties civiles aient fait perdre plus d'une demi-heure inutilement à tout le monde.

On entend le seul témoin des parties civiles, M. Tarnero, chercheur du CNRS à Toulouse, spécialiste en questions juives. Il expose de façon tout à fait intéressante une position que l'on peut résumer ainsi: il est indiscutable que la politique de l'Etat d'Israël est coloniale et colonialiste, il est indiscutable qu'il existe un lobby juif faisant pression efficacement pour que tous les juifs soutiennent la politique israélienne malgré leurs convictions personnelles, mais il ne saurait être permis à personne de s'exprimer contre le lobby juif parce que c'est le lobby des victimes depuis l'origine des temps. Ainsi les juifs ont une "singularité" sur deux plans: les premiers à avoir subi un génocide, les premiers à avoir inventé le monothéisme, qui est la mise en forme du principe de l'interdit. De sorte que ceux qui discutent quoi que ce soit autour du fait judaïque sont en fait des pervers visant la transgression absolue, ce qui explique que l'antisionisme ne soit qu'un masque d'un

antisémitisme immémorial, où confluent des pathologies d'extrême droite et d'extrême gauche.

Les questions du président faisaient preuve d'une rationalité dangereuse: la justice doit-elle se prononcer sur les arrière-pensées éventuelles du prévenu? La confusion du religieux et du politique n'existe-t-elle pas dans l'Etat israélien? Si l'intégrisme existe au sein de toutes les religions, et qu'il est à combattre, y a-t-il une supériorité de l'intégrisme juif? De quels lobbys a-t-on le droit de parler? L'avocat de la défense, Me Vergès, contraignit le témoin à reconnaître que les génocides réalisés avec un pourcentage de réussite bien supérieur à celui des juifs étaient nombreux et antérieurs (Africains, Indiens d'Amérique, Arméniens) et que celui des Aborigènes australiens fut remarquablement planifié, cependant qu'à Nuremberg même, encore en 1946, ceux-ci étaient classés tout naturellement comme faisant partie de la faune.

En outre, les questions de Me Vergès et de M. Monfort convergeaient pour obliger le témoin à reconnaître les aspects scandaleux de la politique israélienne et du lobby international qui l'appuie. Le témoin ne les réfutait pas mais signalait qu'Israël n'est pas le seul pays dont la formation ait été criminelle envers des peuples autochtones, et dont les lois constitutionnelles soient de type théocratique. Le témoin usa pour clore sa thèse d'une argutie qui mérite d'être retenue, car pouvant justifier à elle seule toute répression au titre de la prévention, mais aussi tout développement de la réflexion sur les origines et les utilisations politiques des rumeurs de guerre: il faut condamner Garaudy et tous les révisionnistes de près ou de loin, car si R. Faurisson a raison, alors les juifs se sont rendus coupables de la plus grande escroquerie de tous les temps, et formuler cette hypothèse conduira fatalement à des représailles, c'est à dire à un déchaînement de haine raciale.

La défense présente alors deux témoins, le pasteur Parmentier et le cinéaste Vauthier. Ces deux hommes ont en commun des convictions humanistes, une longue trajectoire de défense des innocents (Parmentier sauvant un adolescent juif de la déportation, puis faisant de la résistance, Vauthier communiste engagé dans la défense des Algériens pendant leur guerre d'Indépendance). Ni l'un ni l'autre ne croient à l'inexistence des chambres à gaz, mais admirent l'oeuvre complète de Garaudy qui reste pour eux une sorte de "Maître à douter". "Il m'a appris à douter et à aller jusqu'au bout de mes doutes, seule façon de mieux se battre sur ce dont on est sûr, dit Vauthier. Ils n'admettent pas qu'il soit traité de raciste. Tous deux insistent sur la nécessité de réviser à la baisse les chiffres de victimes dans l'histoire, toujours exagérés pendant les guerres, tel celui des membres du "parti des fusillés", passé de plusieurs millions à 75.000 ou même 35.000 selon le général de Gaulle. Ils n'hésitent pas à parler de mythification, "l'histoire juive a été écrite par les politiciens juifs" (Parmentier), disent constater tous les jours l'existence d'un lobby juif dans les médias et le cinéma, condamnent la loi Gayssot, réclament l'ouverture de débats scientifiques, font allusion à l'usage traditionnel de la censure en France (à propos des témoignages sur la guerre d'Algérie). M. Vauthier ne voit pas en quoi la preuve de l'inexistence des chambres à gaz atténuerait la réalité des cruautés exercées par les tortionnaires individuels, à l'imagination sans bornes, sur toutes les victimes désignées à la vindicte populaire par l'hitlérisme. Enfin, répondant à Me Charrière-Bournazel, M.

Parmentier, protestant, ne verrait pas d'inconvénient à ce que des historiens remettent en cause dans un colloque la réalité des massacres de la Saint-Barthélémy.

Après une pause, le Président interroge R. Garaudy sur les passages incriminés de son livre. Celui-ci en profite pour développer de nombreuses références aux auteurs non poursuivis, et même officiellement appréciés (Hannah Arendt, Poliakov, Reitlinger, etc.) qui l'ont précédé dans les démonstrations sur: la nécessité de réviser à la baisse le nombre des victimes juives pendant la guerre, les accords entre sionistes et hitlériens, l'inexistence d'ordre émanant d'Hitler pour l'extermination des juifs, l'aspect irrationnel qu'aurait eu une entreprise semblable en pleine guerre. L'inculpé présentait son ouvrage comme une anthologie de pensées et d'analyses antérieures, et le président soulignait la logique de l'enchaînement argumentaire débouchant inéluctablement sur les positions révisionnistes. Il finit par montrer son agacement devant la position de retrait de l'inculpé, l'interpellant: "Mais enfin, quand vous dites qu'à en croire les témoignages retenus par les exterminationnistes, on aurait entassé 28 personnes par m², les guillemets et le point d'exclamation sont bien de vous?". R. Garaudy répondit alors simplement: "M. le Président, je pense comme vous que même si la majorité des Français le pensent, c'est une imbécillité d'affirmer une chose pareille". La salle ne pouvait se retenir de rire, tant la convergence des deux interlocuteurs était flagrante.

Le président fit remarquer qu'on pouvait considérer comme négationnistes les défenseurs de la thèse des chambres à gaz, car ils s'en trouvaient amenés à nier l'efficacité supérieure d'autres techniques de meurtre de masse, parfaitement connues et reconnues par les révisionnistes, et à minimiser ce faisant la barbarie de l'hitlérisme. Il signala que le doute est la première étape de la contestation, et que contrairement à cette même chambre correctionnelle et à la cour d'appel, la cour de cassation a même déjà rendu un verdict dans lequel la minimisation du nombre des victimes juives a été condamnée comme équivalente à la contestation de crimes contre l'humanité.

Dans le sens des observations antérieures de Me Vergès, l'inculpé insista à nouveau sur le fait qu'il ne niait ni génocide ni crime contre l'humanité, mais qu'il refusait d'admettre qu'il y ait des morts de deuxième classe, montrant que ses persécuteurs n'invoquaient le jugement de Nuremberg que pour ce qui concernait une catégorie de victimes. Cependant les parties civiles s'énermaient et insistaient pour citer les adjectifs et adverbes qui dans le livre attestent une prise de position révisionniste. Gêné par leurs murmures et interruptions, Garaudy lança: "Je n'ai jamais eu l'idée de monter un fonds de commerce avec les ossements de mon grand-père!". A la demande des parties civiles, cette phrase fut actée, et Garaudy demanda l'inscription supplémentaire: "et si quelqu'un s'est reconnu, ce n'est pas mon affaire!". Après une pause, à 19h50, le président annonça que l'audience reprendrait le 15 janvier, la justice ne pouvant être rendue dans l'obscurité...

Dans la salle, apparemment tout à fait acquise à la cause de Garaudy, les commentaires étaient pessimistes quant à l'issue finale, le président ayant fait preuve, lors des procès précédents pour révisionnisme, de la même bienveillance, intelligence et honnêteté lors des audiences, pour sévir à la fin en toute contradiction. R. Faurisson, au premier rang du public, remarquait les progrès de celui-ci en connaissance et en réutilisation judiciaire

des arguments révisionnistes. Quant à la sortie inattendue de la fin, Pierre Guillaume clamait joyeusement: "C'est ce que tout le monde pense dans ce pays, c'est très bien de l'avoir dit! Que Garaudy soit condamné ou relaxé, de toutes façons nous avons gagné..."

Tout le monde a jasé sur cette phrase qu'aurait lâchée Garaudy sous l'empire de l'exaspération. Les parties civiles s'en réjouirent. Le commerce des ossements a pourtant une longue et honorable tradition. Que ce soient chez les catholiques ou les bouddhistes, les reliques ont toujours joué un rôle dévotionnel important et l'acquisition des dites reliques, quand elle ne se faisait pas par des expéditions militaires, se jouait aux plus offrants. Même les musulmans vénèrent les tombeaux et les ossements qu'ils contiennent. Mais Garaudy a touché juste en visant l'usage cynique que font les générations actuelles des souffrances et de la mort qui a frappé les générations antérieures. On accuse facilement les révisionnistes d'insensibilité tout en se livrant à une froide instrumentalisation de la mémoire des morts à des fins de basse politique. C'est toujours la même histoire depuis bientôt 20 ans: celle des vautours et des pigeons.

Parmi les témoins en faveur de Garaudy le cinéaste René Vauthier. Certains se souviendront qu'il avait tourné un film dans les camps algériens, sur la frontière tunisienne, vers la fin de la guerre d'Algérie, avec des enfants et des dessins de ces enfants. Cela devait s'appeler "J'ai sept ans". Ce petit film était une grande chose. Déjà, à cette époque, il était "du mauvais côté", du côté de ceux qui reçoivent les coups et non de ceux qui en donnent. Il y a des gens comme ça.

En marge du procès, on a appris qu'il se faisait une certaine mobilisation dans certains pays arabes, en particulier au Moyen-Orient où Garaudy avait fait une tournée remarquée au cours de l'été 1996. Une bonne partie des journalistes présents étaient envoyés par les médias arabes:

Le philosophe antisioniste Roger Garaudy reçoit le soutien de journaux arabes

DES MANIFESTATIONS de solidarité au philosophe français Roger Garaudy, poursuivi devant la dix-septième chambre correctionnelle de Paris pour "complicité de contestation de crimes contre l'humanité", se sont multipliées ce week-end au Proche-Orient. Samedi 10 janvier, le syndicat des journalistes égyptiens a estimé dans un communiqué que M. Garaudy était "jugé conformément d'une loi antidémocratique (la loi Gayssot) qui interdit la liberté de recherche sur certains aspects de l'histoire de la deuxième guerre mondiale".

Le lendemain, dans un encart publié à la une, *Al Khaleej*, un quotidien des Émirats arabes unis a appelé ses lecteurs à adresser des dons et des messages de soutien à M. Garaudy, "poursuivi par les organisations du lobby sioniste en

France". Le journal invite ses fidèles à verser au philosophe "des contributions pour (lui) permettre de continuer à s'opposer à l'influence des sionistes en France et à répandre ses idées qui réfutent les allégations sionistes et dévoilent la politique agressive d'Israël". Poursuivi pour certains passages de son livre, *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*, publié en décembre 1995, le philosophe risque jusqu'à un an d'emprisonnement et 300.000 francs d'amende.

Au Qatar, un "comité de soutien à Roger Garaudy" a annoncé son intention de mener une campagne de presse et de recueillir des donations. Ce comité doit organiser un meeting de soutien au cours duquel des personnalités et des dignitaires religieux prendront la parole. A cette occasion, Roger Garaudy devrait prononcer une allocution retransmise en direct par satellite. L'association des écrivains palestiniens a également publié, dimanche 11 janvier, à Jérusalem-Est, un communiqué dans lequel elle lui apporte son soutien. "Nous, écrivains et poètes, exprimons notre solidarité avec le penseur et l'homme de lettres Roger Garaudy pour son combat courageux en faveur de la liberté de création", peut-on y lire. Converti à l'islam, Roger Garaudy a toujours été un défenseur de la cause palestinienne.

Après la sortie de son livre, le philosophe avait déjà bénéficié du soutien d'intellectuels arabes et avait fait une tournée dans plusieurs pays pour présenter son ouvrage (*Le Monde* du 21 août 1996). Il avait été invité à Beyrouth par le Forum nationaliste arabe, en Syrie par le ministère de l'information et en Jordanie par l'Association des écrivains. A l'époque, des intellectuels libanais avaient pourtant publié des textes critiques. "L'idée d'exterminer les juifs ne porte-t-elle pas en elle le germe de l'extermination de toute autre race ou peuple?", interrogeait par exemple Elias Khoury rédacteur en chef du supplément hebdomadaire du quotidien *El Nahar*. Au Maroc, Roger Garaudy s'était vu interdire l'entrée d'une université. "Cela ne m'a pas empêché de signer plus de deux mille dédicaces", a-t-il précisé, vendredi 9 janvier, devant le tribunal.

Acacio Pereira (*Le Monde*, 13 janvier 1998).

Jeudi 15 janvier 1998.

Reprise des débats. Interrogatoire de Garaudy continué. Une foule dans le Palais. La moitié des gens ne peuvent entrer dans la salle. On voit l'affreux Daenincks qui rôde : il cherche quelqu'un à dénoncer. Quelques gros bras du genre macchabée sont là, il y a quelques incidents. Pour une fois, les gendarmes se bougent et les choses se calment assez vite.

En fait, les nervis du Bétar sont là, une quinzaine d'affreux jojos, boursoufflés au couscous, des enfants crétins de commerçants du Marais réfugiés d'Algérie, des gens qui n'ont pas eu la fibre de partir en Israël en 1962 et qui ont juré de nous le faire regretter.

Ces pauvres types sont encadrés par quelques ex-Autrichiens ou Polonais spécialisés dans les mouvements de jeunesse, ultra-sionistes. Derrière, le Mossad gère silencieusement et distribue les tâches quand il a besoin de filatures, de planques, etc. (On appelle ces auxiliaires locaux *sayanim*. Voir les livres d'Ostrowsky.) Lorsqu'il y a eu les incidents au Palais avec quelques types de l'extrême-droite, les gendarmes ont fait descendre tout ce petit monde dans la cour. Là, les Bétarim ont sorti les couteaux. La sécurité au Palais de justice? Rigolade. Les flics sont néanmoins intervenus et ils ont arrêtés cinq Bétarim et cinq fafs, pour que le compte soit bon.

Voici quelques notes d'une observatrice située du côté musulman: "Déjà les discussions s'enveniment, il y a des bousculades. Une foule énorme s'entasse dès midi pour un procès qui ne commence qu'à 14 h 30. C'était la foule des grands jours pour le procès de l'année. La Licra et le Mrap ont mobilisé toutes leurs troupes. Le Mrap distribue des autocollants à tous ses militants qui poussent tout le monde pour occuper les premières places, avec la complicité du service d'ordre.

[On voit effectivement errer Mouloud Aounit, avec sa tête de mouton de l'Aïd, bêlant dans on portable...] Aounit explique qu'un type de racisme se propage actuellement qui dit: "Les Arabes envahissent la France, les juifs la pillent." Laisser un crime raciste impuni, dit le représentant des organisations spécialisées dans l'impunité, c'est permettre demain la profanation des cimetières. [Tous ces types ont des fantasmes morticoles...] Il a parlé du négationnisme qui faisait du tort aux Palestiniens. "Nier les chiffres, c'est nier les hommes et effacer les mémoires. Le doute est pire que le détail."

Ce pauvre Arabe de service oublie un peu que ceux qui font du tort aux Palestiniens, un tort réel et incommensurable, ce sont les sionistes. Quant à l'idée que "nier les chiffres" reviendrait à "nier les hommes", c'est du pathos de collégien. Qui pourrait accepter une ânerie de cette espèce? On ne perçoit pas de différence entre les jérémiade du mrapiste et celles d'Aidenbaum, président de la Licra et sous-maire à Paris. "Nous voulons un Etat palestinien à côté d'Israël, vous, vous le voulez à sa place", a-t-il le front d'affirmer, alors que tous les actes et toutes les publications de la LICRA suent la haine malade des Arabes en général et des Palestiniens en particulier. Si vous voulez du raciste authentique, vérifié kasher, demandez la Licra. On ne fait pas mieux dans le business. Notre observatrice lui attribue cette phrase: "Nous avons concédé que l'abbé Pierre qui veut un colloque pour débattre des chambres à gaz n'avait plus sa place au bureau de la Licra et nous l'avons démissionné."

Un ancien déporté s'est ensuite pointé à la barre, le genre classique, bien rôdé, qui parle dans les écoles. La fumée classique qui sort des cheminées classiques. "Nous avons douté des chambres à gaz, dit-il dans un bel élan rhétorique, en nous disant: comment des êtres humains ont-ils pu construire cette industrie humaine?" Nous sommes bien au XXe siècle, le Mythe Industriel est bien en place. Depuis Jules Verne, Lénine et l'électrification, les abattoirs de Chicago qu'on voit dans *Tintin en Amérique*, le Mythe industriel aura dominé l'époque, avant de céder la place à celui de l'électronique. Il aura expliqué aux déportés leur malheur en lui donnant une forme pseudo-rationnelle et en tout cas facile à imaginer.

Les athlètes de Maccabe-Inter ne supportent pas que Garaudy doute. Pour eux, effectivement, le doute est très grave. S'ils en avaient la moindre idée, ils se flingueraient tout de suite.

Le premier avocat des parties civile est l'impayable Lorach, celui qui plaide habituellement contre Faurisson parce que tous les autres ont canné. Lui, c'est le genre baratineur, capable de vous inventer une nouvelle enfance à chaque procès. Médiocre en tout, mais régulier dans la médiocrité, attend toujours qu'on lui signale les livres à lire. Il a trouvé tout seul l'idée que Garaudy aurait cautionné les deux totalitarismes du siècle, la peste rouge et la peste brune, ce qui, pour le moins est à moitié faux. Il oublie que le plus ancien totalitarisme -- aujourd'hui centenaire --, le plus acharné massacreur, le plus vicieux propagandiste est le sionisme et que, justement, Garaudy ne l'a jamais cautionné, celui-là, contrairement à tant de ses contemporains. Maître Korman, rescapé des anciens procès Faurisson, n'est plus que l'ombre de lui-même. Passons. *Avocats sans frontière*, vous ne connaissez pas? En écoutant Me Goldnagel, vous savez immédiatement: porte-parole de l'ambassade d'Israël. Comment ces gens-là justifient leur présence est resté un mystère de plus.

Le dernier avocat de la partie civile à plaider est Me Charrière-Bournazel. En principe, c'est un bon avocat, il a l'éloquence facile. Mais il ne peut pas s'empêcher de dresser le portrait de l'antisémite tel qu'il est fantasmé par tant de juifs, caricatural, diabolique. Appliquer ce schéma sur Garaudy, il n'essaie même pas, ce serait ridicule. Mais comme argument, c'est vraiment mince. Et quand cet homme qui émaille sa plaidoirie de citations prend pour exemple du discours antisémite *Le Salut par les Juifs* de Léon Bloy, on sait qu'il a disjoncté. Le livre de Bloy est un livre entièrement à la gloire des juifs (pour le rôle mystique qu'ils jouent dans le plan de Dieu, bien involontairement sans doute, aux yeux de Bloy). Et Bloy était un ennemi déterminé de Drumont et de ses semblables. Par conséquent, ou cet avocat est un crétin qui ne sait pas lire ou il nous prend pour des crétins qui ne savent pas lire. Dans tous les cas, il n'aura montré que sa petitesse et sa fausse culture.

Quand au substitut, il a montré qu'il n'avait fait ses devoirs qu'à moitié. Il cite des textes en ignorant leur contexte, il dénature à tour de bras, il émet des interprétations dont les historiens, et parmi eux les révisionnistes, ont fait litière depuis longtemps. Il devrait se cantonner au droit. Lorsqu'il a cité la jurisprudence en rapport avec toutes les idées et les expressions qui entraînent condamnation par les instances judiciaires, on a été saisi par le degré de dégradation des libertés publiques que toutes ces lois de censure ont finalement accumulé. La Police de la Pensée -- cette expression prend un poids toujours plus lourd. Le substitut, lui, trouve ça tout à fait normal. Plus les lois répriment et plus ces cafards prospèrent.

Voici le compte-rendu du *Monde* pour cette journée du 15:

Une amende de 150 000 francs est requise contre Roger Garaudy

Le philosophe comparaît pour "complicité de contestation de crimes
contre l'humanité"

IL Y AVAIT foule, jeudi 15 janvier en début d'après-midi, devant la dix-septième chambre correctionnelle de Paris où le philosophe Roger Garaudy comparaît [**La concordance des temps existe, en principe, en portugais aussi**] pour "complicité de contestation de crimes contre l'humanité". Pour ce troisième jour d'audience, il a fallu filtrer les entrées, la salle ne permettant pas d'accueillir tous ceux qui patientaient à l'extérieur. Des journalistes de pays arabes sont venus grossir les bancs de la presse. Des avocats marocains et égyptiens sont arrivés en renfort pour assurer la défense du prévenu. Rien de très étonnant depuis que, le week-end dernier, des journaux et des écrivains du Proche-Orient ont pris fait et cause pour le philosophe français, multipliant textes de soutien et campagnes de donations (*Le Monde* du 13 janvier).

Interrogé une nouvelle fois sur certains passages de son livre *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*, paru en décembre 1995 dans la revue révisionniste *La Vieille Taupe*, puis à compte d'auteur au printemps 1996, Roger Garaudy maintient son système de défense, affirmant que son propos n'était pas de mettre en cause les juifs, mais d'attaquer la politique sioniste de l'Etat israélien. "Je vais me répéter pour la quatre-vingtième fois, on me prête une intention dont j'ai répété mille fois qu'elle n'était pas la mienne ", affirme-t-il.

"RENIEMENT PERPÉTUEL"

"Roger Garaudy est l'homme du reniement perpétuel, estime Me Jean-Serge Lorach, premier avocat à plaider pour les parties civiles. Il a cautionné toutes les grandes impostures de ce siècle, les deux totalitarismes, en passant de la peste rouge à la peste noire. C'est bien les juifs qu'il vise, et pas le sionisme. Il a repris à son compte les thèses négationnistes sans les passer à la moulinette du raisonnement ou de la contradiction."

"Ce que je vois ici, c'est une nouvelle forme d'antisémitisme, un militantisme raciste, de combat, vindicatif, revancharde, organisé pour provoquer ce procès", surenchérit Me Charles Korman pour la Licra. Rappelant que l'on commémore en ce moment la prise de position d'Emil Zola dans l'affaire Dreyfus, l'avocat y voit une certaine ironie de l'histoire: "Alors que Zola dénonçait l'antisémitisme, Roger Garaudy vient armer le bras de l'antisémitisme."

Pour l'association Avocats sans frontière, Me Gilles-William Goldnadel avertit le tribunal qu'il va s'attacher à "tordre le cou aux mythes fondateurs de la pensée du prévenu". "Ce n'est pas une personnalité éblouissante qui aura "disjoncté" au soir

de sa vie, dit-il. Il a toujours été et reste un révisionniste. L'antisionisme, selon Roger Garaudy, ne serait pas un antisémitisme. Mais, l'antisionisme viscéral est de l'antisémitisme précisément parce qu'il est viscéral. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, pas une goutte de sang juif qui n'ait coulé à cause de l'antisionisme. Ceux qui tiennent les mains de ces gens-là, ce sont les révisionnistes. A eux de tourmenter les morts, aux antisionistes de tuer les vivants."

"LA VÉRACITÉ DES SOURCES"

Dans son réquisitoire, François Reygrobellet, substitut du procureur de la République de Paris, explique qu'il ne comprend pas "pourquoi la critique de la politique de l'Etat d'Israël devait absolument passer par la négation des crimes contre l'humanité". La recherche historique n'a pas attendu Roger Garaudy pour s'interroger. Ce livre est un document unidimensionnel où n'est développée qu'une seule thèse", poursuit-il en reprochant au prévenu de ne pas avoir respecté les principes élémentaires et les méthodes du travail de l'historien. "Il faut s'assurer de la véracité des sources et ne pas en oublier, poursuit-il. Or, là, on en a oublié."

Contre Roger Garaudy, M. Reygrobellet requiert une peine "qui ne soit pas inférieure" » à 50.000 francs d'amende pour la première édition de son livre, paru dans *La Vieille Taupe*, ni inférieure à 100.000 francs pour la seconde édition, publiée à compte d'auteur.

Contre Pierre Guillaume, poursuivi pour "contestation de crimes contre l'humanité" en tant qu'éditeur de *La Vieille Taupe*, le représentant du ministère public réclame une peine "qui ne soit pas inférieure" à 150.000 francs et six mois d'emprisonnement avec sursis.

Le procès devait se poursuivre, vendredi 16 janvier, avec les plaidoiries des avocats de la défense.

Acacio Pereira (*Le Monde*, 17 janvier 1998)

Il n'est pas inutile de relever les propos de ce Reygrobellet: il a le toupet de donner des leçons sur la méthode historique à Garaudy, qui n'a d'ailleurs jamais prétendu ni être historien ni faire un ouvrage d'histoire. Les révisionnistes auraient mêmes des appréciations peu flatteuses à employer sur la façon d'écrire dont témoigne le livre en question. Par exemple, il ignore la chronologie et, à vrai dire, il ignore l'histoire elle-même car tel n'est pas le propos de l'auteur. Le lui reprocher revient à faire un faux procès, celui-là même que font les parties civiles. Ce petit prétentieux de substitut doit avoir une licence de droit, à tout casser. Si les tribunaux devaient s'occuper de tous ceux qui écrivent sur des sujets historiques sans appliquer rigoureusement une soi-disant "méthode historique", il faudrait rouvrir les camps et les bagnes. S'il s'était borné à ces

fadasses pédanteries, on aurait laissé le substitut à son triste destin. Mais après avoir donné ses conseils, le dindon, du haut de son perchoir, s'est mis en demeure de nous dire l'histoire lui-même!!! Son propos aussi était "unidimensionnel" (si ce mot a un sens) et, lui aussi, il n'a développé qu'une seule thèse. Surtout, devant un parterre d'amateurs qui connaissent bien les dossiers, il a fait étalage de son ignorance et de son incapacité à manier des documents. A quelques indices ténus, le professeur Faurisson avait cru pouvoir dire, avant l'intervention du substitut, qu'il fallait faire attention et qu'il connaissait ses dossiers. On reconnaît là l'excessive bonté du professeur qui espère que ses élèves vont briller. Il a fallu déchanter et se rendre compte que ce mince paltoquet n'avait pas fait son travail, qu'il n'avait pas lu les livres qu'il aurait fallu lire, qu'il se noyait dans des verres d'eau asséchés depuis longtemps.

Franchement, nous avons du pécher furieusement contre le Ciel pour avoir des adversaires aussi médiocres. Les plaidoiries de la défense ont été reportées au vendredi.

Le vendredi 16 janvier 1998

Commençons par le compte-rendu du *Monde*:

Les défenseurs de Roger Garaudy s'attaquent à la loi Gayssot

"UNE LOI de circonstance, scandaleuse, liberticide, scélérate, raciste, fasciste." L'avocat Jacques Vergès n'a pas trouvé d'épithètes plus forts pour qualifier la loi Gayssot qui permet de poursuivre quiconque nierait les crimes contre l'humanité commis par le régime nazi pendant la seconde guerre mondiale. C'est en vertu de ce texte [en fait l'article 24bis de la loi du 29 juillet 1881] que son client, le philosophe Roger Garaudy, comparait depuis le 8 janvier devant la dix-septième chambre correctionnelle de Paris pour "complicité de contestation de crimes contre l'humanité".

Dès le premier jour de ce procès, Me Jacques Vergès avait vilipendé l'article 24bis. Ces nouvelles attaques, qui charpentaient, vendredi 16 janvier, l'essentiel de sa plaidoirie, n'ont donc étonné personne: ni le tribunal, ni les parties civiles, ni surtout un public largement acquis à la thèse qu'il s'apprête à défendre.

"C'est par définition une loi d'exclusion de tous les génocides sauf de celui des juifs ", explique-t-il avant de se tourner vers les avocats des parties civiles. "Quand vous nous parlez de Nuremberg, lance-t-il, pensez un peu aux autres, aux Aborigènes d'Australie, aux Tasmaniens, le génocide le plus parfait de l'Histoire, aux Éthiopiens, contre qui on a utilisé des gaz toxiques pendant la guerre, aux soldats polonais de Katyn, aux femmes et enfants de Hiroshima, aux victimes de la répression coloniale... "

La veille, Me Christian Charrière-Bournazel, l'un des avocats des parties civiles, avait évoqué la spécificité du génocide juif: "On a tué des juifs simplement parce qu'ils étaient juifs. »

"FIGER L'HISTOIRE"

Mais Jacques Vergès n'en démord pas. "Non seulement cette loi heurte le principe d'égalité mais aussi le principe de liberté d'opinion, poursuit-il. Toute décision peut être discutée, sauf celles de Nuremberg. Cette loi prétend figer l'Histoire alors que l'Histoire est perpétuelle révision. En l'acceptant, on accepte de se mettre au service d'une vision officielle des choses"

A en croire Jacques Vergès, son client serait donc victime d'une "discrimination", d'un "procès en sorcellerie".

Le jugement sera rendu le 17 février

Acacio Pereira (*Le Monde*, 18-19 janvier 1998)

On voit bien que les Portugais se lèvent tard. Le type n'est pas venu le matin faire son boulot, c'est patent.

Nous avons le compte-rendu suivant:

"Peu de monde ce matin. Maître Delcroix, avocat de Pierre Guillaume a fait un exposé contre la loi Fabius-Gayssot, une loi tyrannique qui prétend imposer au juge un jugement fait d'avance. Il a demandé que l'on ne refasse pas un procès Galilée. (On remarque que beaucoup de gens utilisent le parallèle avec le procès Galilée, sans avoir la moindre notion de ce qu'a été véritablement cette affaire, sans avoir lu les travaux récents qui en traitent et en se contentant de répéter la version enfantine, simpliste et totalement fausse qu'en véhiculent les Brecht et autres anticléricaux incultes. Il faudrait que cela cesse, car ce qui se dit ainsi n'a aucun rapport avec aucune réalité d'aucune sorte.]

Les révisionnistes sont probationnistes: ils demandent des preuves."

Me Delcroix plaidait pour Pierre Guillaume que l'on a entendu dire: "Les juifs sont des gens comme les autres, le malheur de certains d'entre eux, c'est qu'ils ne le pensent pas." Un autre avocat était venu soutenir sa cause, maître Ballan, d'origine roumaine et juive. D'après des témoins, il a "fait le juif" en se plaignant affreusement de ce fardeau que serait le condition juive et en confirmant qu'il n'était nullement révisionniste. Ses gémissements ont complètement interloqué les avocats des parties civiles; il reprenait leur antienne tout en réclamant pour Guillaume la liberté d'expression dont les autres fanatiques veulent absolument le dépouiller. Garaudy eut pour sa part des interventions de plusieurs avocats arabes, un Marocain, Me Khalid Al Sufyani et un Égyptien, Me Ali

El Ghalite. "Je répète que je défie quiconque de trouver dans mon livre un seul passage où le mot "juif" serait employé dans un sens péjoratif. Ce que je critique, c'est une politique", a répété Roger Garaudy. Sa prochaine condamnation lui apprendra qu'il est inutile de s'accrocher à de pareilles niaiseries.

Tout cela laisse une grande impression de sempiternelle répétition et d'absence de vigueur. La raison serait à trouver d'abord dans le livre même de Garaudy qui n'est qu'une compilation hâtive et sommaire dont le mérite aura été de mettre le feu à pas mal de poudres, surtout par l'intervention d'un saint en chair et en os, l'abbé Pierre. Se défendre sur la base de la liberté d'expression ne rime pas à grand chose, il y a bien longtemps que cette liberté a été foulée aux pieds par la gauche et par la droite aussi qui a refusé de la soumettre la loi Gayssot au Conseil constitutionnel où elle aurait été à coup sûr invalidée.

Prétendre que l'on n'avait pas enfreint la loi Gayssot n'était pas beaucoup plus malin. Affirmer que l'on a des cautions morales dans un passé politique connu, ou dans des appuis religieux ne mène non plus à rien puisque les instances qui légitiment ou délégitiment ceux qui apparaissent sur la scène médiatique étaient toutes rangées dans le marécage des parties civiles.

Autrement dit, avant même l'ouverture du débat, tout les praticiens savent que les jeux sont faits, que le jugement est déjà écrit, que tout ce théâtre n'a qu'une fonction de mise en scène de l'idéologie judéo-centrique, que l'on peut attendre de ce qui s'appelle pompeusement la justice une nouvelle atteinte à nos droits les plus élémentaires, avec la caution de la loi. On n'a jamais vu un révisionniste gagner un procès. Pourtant, le révisionnisme fait des progrès géants, on l'a bien vu à la diversité du public et la fréquentation des sites Internet le démontre tous les jours. Une certaine émotion s'est fait jour dans certains secteurs du monde arabe. Le bédouin voudra-t-il quitter la mollesse de ses tapis, et sortir de sa tente pour voir ce qui se passe dans le vaste monde? Ou est-ce un feu de paille? Les mois à venir le diront.

Jugement-bidon fin février.

L'affaire de la librairie Europa à Barcelone

(Ces informations nous proviennent directement de l'intéressé, Pedro Varela, condamné à cinq ans de prison, dont deux pour révisionnisme. Nous savons évidemment que Varela appartient à la mouvance néo-nazie avec laquelle nous ne partageons rien. Mais ceux qui mettent en prison des libraires, saisissent les livres (plus de 20.000!) et les **brûlent** (!), et s'attaquent à la liberté de pensée méritent absolument d'être eux-mêmes qualifiés de "néo-nazis". La seule question qui reste est de savoir qui a manifesté le plus de dignité, des censeurs ou de Varela. Le lecteur tranchera. AAARGH)

Les agissements contre le libraire Pedro Varela

Les 16 et 17 octobre se sont déroulées à Barcelone des manifestations appelant à la férocité dans le jugement qui s'ouvrirait contre le libraire Pedro Varela, accusé de génocide. Outre les organisations responsables de la mobilisation, on a pu constater la présence de Shimon Samuels, responsable du Centre Simon Wiesenthal, bien escorté par des agents israéliens et la télévision de ce pays, éclairant parfaitement le caractère de vengeance que voulait se donner la manifestation contre les révisionnistes qui mettent le sionisme en évidence. On y vit également Carlos Benarroch, de l'Association judéo-chrétienne, proférant sans rougir "on ne peut ni oublier ni pardonner, seuls peuvent le faire ceux qui sont morts, pas nous".

Le procureur a demandé en la personne de Mlle Ana J. Crespo deux peines de prison de deux ans et une amende 900.000 pesetas, sous prétexte d'"apologie du génocide" et d'"incitation à la haine raciale". Il a été affirmé également que le prévenu est accusé du "délict continu de génocide, de discrimination et d'incitation à la haine et à la violence pour des motifs racistes".

Les parties civiles composées de l'Association juive ATID de Barcelone, SOS Racisme et son représentant M. Jordi Galdeano ont demandé une sanction "à caractère exemplaire", et la Communauté israélite de Barcelone en la personne de M. Ferrer a demandé, quant à elle, des sanctions qui totalisent huit ans de prison. Le magistrat Santiago Vidal dispose d'un délai de 30 jours pour rendre sa sentence, dans un procès particulièrement complexe, étant donnée l'inexactitude de la législation sur les points cités plus haut, qui met dans le même sac, sous l'épigraphe "génocide" celui qui commet un assassinat massif ou qui le défend, celui qui doute qu'un certain génocide ait eu lieu ou, comme c'est le cas ici, celui qui vend des livres qu'il n'a ni édités ni écrits lui-même, sur la question en débat. La sentence sera la première de ce genre en Espagne.

L'interrogatoire et la défense

La défense a été assurée par MM. José Maria Ruiz Puerta et Eduardo Arias. Leurs arguments ont amené les parties civiles elles-mêmes à reconnaître que leur analyse de la loi concernée était magistrale. Dès le début du procès, on avait perdu du temps à commenter le flou de la nouvelle législation et les conséquences dangereuses d'une éventuelle application. La défense a demandé l'annulation du procès, qui porte atteinte à des droits fondamentaux. Elle a souligné que la police catalane (appelée *Mossos*) avait fait un inventaire sélectif de volumes hors contexte lors de la perquisition, et qu'on ne devrait pas condamner une personne pour ce qu'elle dit ou pense tant que cela ne constitue pas une incitation au crime. Et encore moins pour le fait de vendre des livres où ce sont d'autres personnes qui s'expriment.

L'historien anti-nazi Xavier Casals, auteur du volume *Antinazis en Espagne*, professeur de l'Université Ramon Llull, déclarait dans *El Temps* que "accepter que le système politique puisse couvrir l'action d'antidémocrates (totalitaires et racistes) est difficile, mais c'est là précisément une garantie de sa solidité" (*Avui*, 15 octobre 98, p.59).

L'accusé a fait face et a déclaré: "Je considère nécessaire de réviser l'histoire, parce qu'elle n'est pas scellée et que tout doit être objet de révision". Puis "tout historien a le devoir de douter de tout et de réviser ce qui a été dit jusqu'au présent sur tout événement historique. Les révisionnistes doutent que soient vrais les chiffres et les moyens des persécutions attribuées à l'Allemagne national-socialiste". Il a affirmé avoir vendu pas moins de 232 titres, (factures jointes) sur des sujets étrangers à la deuxième guerre mondiale, comme **Le Capital** de Karl Marx, ou le *Journal d'Anne Frank*, et que ce sont toujours les lecteurs qui choisissent ce qu'ils souhaitent lire. Il a reconnu être l'auteur d'une étude où on démontre qu'Anne Frank mourut du typhus et non pas sous forme de savonnette, ce qui ne l'empêche pas de regretter sa disparition, mais que l'histoire ne doit pas être manipulée par des intérêts politiques et économiques. Ce texte a été distribué aux habitants de la rue Sénèque de Barcelone, parce que les habitants de Barcelone ne sont pas d'accord pour que l'on remplace le grand philosophe cordouan par Anne Frank.

L'accusation fit projeter des fragments d'une vidéo, trouvée en exemplaire unique dans les biens du libraire, que celui-ci avait demandé aux archives fédérales allemandes pour se documenter en vue d'une thèse de doctorat d'histoire contemporaine. L'accusé a fait remarquer que le terme "raciste" est devenu un synonyme d'"assassin", et que personne n'aborde le sens véritable des termes comme "fasciste", "raciste", "révisionniste" en dehors du sens que les médias et les parties intéressées veulent qu'ils aient dans l'esprit de tous, sans rapport avec la vérité. Il a affirmé: "Je ne suis pas un génocideur, et je n'incite à aucun génocide, je me borne à vendre les idées des auteurs". La défense maintenait qu'il s'agissait d'un procès politique où était jugé l'ex-président de CEDADE pour ce qu'il représente. L'axiome selon lequel il n'y a pas de pouvoir tyrannique qui ne se démasque en faisant des crimes de certaines opinions se confirme sous nos yeux. L'accusé conclut en signalant: "On m'a donné le mauvais rôle dans ce film, et je suis le bouc émissaire pour conjurer un sentiment alarmiste expressément créé dans le public. Quand on veut se débarrasser de son chien, on l'accuse de la rage, ce qui justifie la répression aux yeux du

public. Je combats, je réprovoque et j'attaque toute espèce de génocide. Je n'ai jamais assassiné personne et je ne propose ni génocide ni assassinat d'aucune minorité ethnique ou religieuse".

Il s'est défendu en tant qu'historien, affirmant avoir "le devoir moral de faire savoir la vérité, comme le médecin a le devoir de soigner chacun même si cela doit avoir des conséquences fâcheuses pour certains, dont lui-même. J'ai le devoir de continuer à examiner le passé. On nous dit que les sorcières ou les communistes sont très maléfiques, mais on ne nous empêche pas d'écouter ce qu'ils ont à dire, de lire leurs textes, de découvrir ce qu'ils voulaient et disaient, de savoir ce que faisaient leurs ministres".

Selon le nouveau code pénal le rôle des libraires est confus: "Quels sont les livres interdits? Que dois-je faire lorsque demain mon distributeur m'apportera de nouveaux exemplaires de *Mein Kampf*? Dois-je le dénoncer? S'il avait eu connaissance d'une liste de livres défendus lors de la perquisition dans sa librairie, il ne les aurait pas vendus, mais cette liste n'existe pas. Ainsi, on veut que citoyens et libraires s'habituent à l'insécurité et à une vulnérabilité totale. La police s'est introduite à son domicile privé et lui a confisqué sa bibliothèque privée, preuve qu'il s'agit bien d'une opération de terrorisme d'Etat.

La presse a tenté de disqualifier Varela, mais l'accusé dut aider le juge à trouver la formulation correcte des questions pertinentes. Le procureur n'a pas pu obtenir les réponses illogiques qu'il voulait obtenir de l'accusé, qui a affirmé que les livres sur le révisionnisme "devraient être une lecture obligatoire parce que l'histoire est toujours révisable". L'holocauste est chargé d'impacts sentimentaux et politiques jusqu'à aujourd'hui. Mais les Allemands, qui ont commis certains crimes, n'ont pas été les seuls, ni les plus criminels. Les Soviétiques et les Alliés aussi ont commis des génocides. Les révisionnistes se bornent à discuter des chiffres, non du fait avéré et indiscuté qu'il y ait eu des persécutions injustes contre certaines minorités, et il y en a eu dans chaque camp".

S'adressant au magistrat il lui dit que s'il croyait que l'accusé était un assassin et un génocidaire, qu'il le traite en conséquence. "En un sens nous sommes condamnés à nous entendre, le libraire et ancien président de CEDADE transfiguré en génocidaire, le peuple juif persécuté changé en persécuteur et les tenants des libertés convertis en promoteurs de la répression". Dans "le grand théâtre de ce monde, chacun doit jouer son rôle le mieux possible, la vie n'a pas d'autre sens que de nous amener à éviter d'avoir à rougir devant Dieu le jour de notre mort", proclama Varela dans la tradition de la grande littérature espagnole. "Je suis chrétien et croyant, et les décisions humaines me touchent de façon superficielle. Donner témoignage de la vérité est l'aspiration la plus haute pour nous, même s'il faut pour cela payer un prix élevé. Il est un tribunal devant lequel nous aurons tous à comparaître et c'est le seul que nous ayons à redouter. Un seul est le législateur et juge, et il peut nous sauver ou nous perdre." "Mais toi qui es-tu pour juger ton prochain?" (Saint-Jacques 4 - 12) "Car sans miséricorde sera jugé celui qui ne fait pas miséricorde. La miséricorde est supérieure au jugement". (Saint-Jacques 2 - 13)"

La sentence

L'emprisonnement, 750.000 pesetas d'amende, le paiement des frais du procès et de l'accusation, l'incinération de tout le matériel confisqué et des 20.900 livres saisis (d'une valeur de 10 millions de pesetas.). Dans le lot il se trouve des livres qui ne figurent pas au sommaire et des exemplaires de la bibliothèque privée de l'accusé, des photographies et des objets personnels.

Sur le nouveau délit de génocide, signalons que le seul génocide donnant lieu à la persécution des libraires est le célèbre "Holocauste" (les 60 millions de chrétiens victimes du goulag soviétiques vous saluent, les millions d'Allemands de Dresde, de Hambourg, et autres victimes du feu et de l'après-guerre de Hiroshima et Nagasaki, les Indiens des prairies massacrés par les libéraux américains etc., rien de tout cela ne sera dénoncé. Le chiffre des six millions que la sentence voudrait rendre article de foi obligatoire n'est déjà plus pris au sérieux par l'historiographie officielle, comme le montre l'un des livres vendus à la librairie Europa, *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*, de Roger Garaudy, dans la traduction en castillan.

Les réactions intéressantes dans les médias

L'historien d'Oxford Hernandez-Armesto affirmait dans *ABC* (25 08 98) que bien souvent des versions mythiques d'événements s'avèrent fausses, mais si on les traite assez vigoureusement et qu'un certain nombre de gens finissent par le croire, elles deviennent vérité: c'est le cas aux Etats-Unis, où depuis un siècle on a fait croire à tout le monde que le cuirassé Maine, qui explosa mystérieusement en février 1898 dans la rade de La Havane et déclencha la première guerre impérialiste des Etats-Unis contre une puissance européenne, avait été coulé par les Espagnols; les autorités et la presse ont mobilisé la population américaine pour soutenir l'entrée en guerre des États Unis avec le slogan *Remember The Maine*. Et le cours de l'histoire est souvent infléchi plus par les perceptions de certains faits que par les faits eux-mêmes. A la question: Qu'est-ce que la vérité?, il répondait en observant que nous expérimentons actuellement un monde où l'on nie la réalité. La vérité scientifique n'est pas l'impact sentimental ni la vérité qu'autorise une institution de grand poids comme l'Eglise.

Le jour de la sentence, de nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer l'erreur judiciaire et la falsification linguistique. Sur la chaîne de radio COPE, à laquelle participe M. Jimenez Losantos, on put entendre que le juge ne devait pas avoir toute sa tête et que la sentence était extrêmement dangereuse, parce qu'elle implique un régime dictatorial qui empêche la pluralité. Un des invités put dire qu'un juge qui n'aimerait pas les communistes pourrait dire qu'ils ont tué 100 millions de personnes, et faire fermer en conséquence toutes les librairies communistes. D'autres se demandaient comment savoir qui interdit quels livres, et comment le public pourrait-il savoir ce qu'est le nazisme si on ne lui permet pas d'acheter les ouvrages des nazis. Enfin on regretta publiquement que la pensée voit rétrécir son champ d'exercice, et que l'on envoie tranquillement les hétérodoxes en prison. Tout le monde exprima l'espoir que lors du jugement en appel cette insanité soit corrigée, et que Varela soit absous. Les intellectuels présents

affirmèrent que si quelqu'un voulait défendre l'idée que la lune était carrée, c'était son droit, même s'il était à contre-courant du *main stream*. Il n'en serait pas de même si quelqu'un incitait au braquage de banques, au détournement des passants ou aux assassinats, choses que M. Varela ne recommande évidemment pas.

Sur *Onda Cero*, dans l'émission de Luis del Olmo, Alonso Rojo développa les mêmes arguments et ajouta: "Il va falloir brûler la chanson de geste du *Cid* et le *Quichotte* et mettre en prison 80% des libraires qui vendent le marquis de Sade et la collection Sourire Vertical; on ne doit pas pénaliser le fait de vendre des livres." Quand on lui suggéra que Varela était poursuivi pour diffusion du national-socialisme, Oneto répondit: c'est l'Inquisition! Les idées ne sont pas des délits, reprit Rojo, et Juan Morano, qui n'était pourtant pas d'accord avec ce dernier, mit en doute le fondement juridique de la sentence. Tandis que Luis del Olmo s'acharnait sur Varela, Rojo les traita tous de cinglés, et réclama la camisole de force pour le juge (voir *El Periódico*, 18 11 1998). Dans le même sens, se sont exprimés respectivement dans les quotidiens *El Mundo* et *ABC* du 18 11 98 Jimenez Losantos et Jaime Campmany.

Récemment, le quotidien *ABC* (mardi 29.09.98) offrait sous le titre suivant "On découvre que l'un des témoignages les plus applaudis sur l'holocauste est un faux" une information sur le livre de l'écrivain juif Benjamin Wilkomirski; celui-ci avait été traité à égalité avec les grands classiques de l'"holocauste", pour ce qui est de la célébrité, des honneurs, des récompenses internationales etc. Les révélations de la *Weltwoche* sont tombées comme une bombe, en Suisse, en Allemagne, en Israël, aux Etats-Unis et dans toute l'Europe, où les plus éminents spécialistes ont été pris au dépourvu et se sont montrés fort désarmés. Plusieurs spécialistes éminents de cette grande littérature holocaustique s'étaient aventurés à l'époque à dire que bien des pages du livre de Wilkomirski étaient pure littérature. L'auteur avait répondu indigné en insistant sur la véracité de sa mémoire d'enfant et de son témoignage. Depuis les révélations de la *Weltwoche*, il est devenu impossible de défendre ce faux-témoignage total. La nouvelle a été reproduite dans d'autres périodiques, dont le quotidien *El País*. Suivant la sentence prononcée contre Varela, le juge Santiago Vidal devrait bien envoyer en prison le directeur de *ABC*, l'auteur de l'article, la direction de *Weltwoche* et tous les marchands de journaux qui ont diffusé ce numéro du journal, pour incitation au génocide

Aspects de la nouvelle censure

Dans l'esprit de la nouvelle loi, du procès et de la campagne de presse on observe une volonté de censure évidente, et typique des nains de l'intellect, qui ont toujours existé sous tous les régimes politique. Mais autrefois ils n'émergeaient pas à l'association Juges pour la démocratie, ni ne demandaient à passer pour des "progressistes". Esprits mesquins qui n'auraient pas assez de caractère pour se salir les mains et nous fournir le nouvel Index des livres interdits, ce qui faciliterait le travail aux libraires et aux lecteurs. Ils se bornent à envoyer les représentants de l'Etat se saisir de ce qui leur chante, puis fort démocratiquement, décident d'envoyer au feu ces quelques 21.000 livres. Expéditif!

Toujours est-il qu'on continue à ne pas savoir quels livres sont interdits en Espagne et où siège le Grand Inquisiteur à consulter pour éviter de se retrouver inopinément étiqueté "génocideur".

On nous dit que la librairie n'offre pas un achalandage pluriel, mais ce n'est pas un argument. Il y a des librairies spécialisées dans le sport, la pornographie ou l'aéronautique. D'ailleurs, vous pouvez trouver à la Librairie Europa des titres tels que *Le Capital*, par Karl Marx, ou le *Journal d'Anne Frank* (d'autres n'en font pas autant dans l'autre sens) et des ouvrages de culture générale et de réflexion, voire de philosophie, que les clients viennent nous acheter. Il ne s'agit pas pour nous d'une façade, mais le flair des censeurs est si subtil

Il y a des librairies qui vendent des manuels pour apprendre à bricoler des explosifs maison, comment empoisonner l'eau des villes ou mettre le feu aux forêts, ouvrages vendus sous couvert de la liberté d'expression. Et voilà que désormais vous ne pourrez plus trouver certains titres nulle part. La librairie Europa escompte des acheteurs une assimilation responsable des contenus qui l'intéressent, et n'assume pas la responsabilité de ceux-ci. Tant qu'il n'existe pas de livres interdits en Espagne, ni une liste de livres à poursuivre, ni un bureau de la censure officielle, nous ne croyons pas avoir le droit d'empêcher les gens de savoir que certains titres existent. En somme, on nous interdit de douter, et on nous envoie en prison comme de vulgaires criminels, ce qui est un argument brutal mais peu convainquant. Dans la mesure où on m'interdit de douter, un doute m'assaille.

Comment cela est-il possible?

Une seule explication à la condamnation d'un innocent pour génocide, en toute monstruosité: les médias ne sont pas libres. Ils donnent accès à une information partielle et partielle, mais en outre ils ne donnent pas les moyens de comprendre. Le problème c'est le manque de compréhension, disait Noam Chomsky dans un entretien récent publié par *El Pais*. La justice est politisée, comme elle l'a toujours été, et c'est le pouvoir politique qui établit ce qui doit être condamné ou pas. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui le "politiquement correct", un vilain masque hypocrite pour ce qui s'est toujours fait. Mais autrefois les rois et les empereurs ne prétendaient pas que la liberté d'expression était le fondement de leur régime. Et c'est le pouvoir économique dans l'ombre qui choisit le pouvoir politique et manipule les médias. Le principal instigateur et bénéficiaire de toute cette affaire a été, reste, et sera le sionisme, ce qui est un autre problème. La dictature médiatique est dangereuse parce qu'elle crée l'illusion que nous sommes bien informés. Le système construit un univers cybernétique qui fait croire aux gens qu'ils participent à des tas d'univers imaginaires, qu'ils y ont des rapports avec d'autres êtres humains, et que là est le réel. Mais comme le disait Chomsky dans le même article, sur les points essentiels on nous désinforme très bien.

Novembre 1998.

Un article dans *Marianne*, 26 octobre 1998, p. 61, suivi de nos commentaires

Vers une Internationale révisionniste

Une présence imposante: les négationnistes ont trois fois plus de sites que leurs détracteurs dans le monde Grâce principalement à Internet, le vent tourne en faveur du révisionnisme historique. "Pour la première fois depuis vingt ans, je n'ai plus de procès en cours", dicit Robert Faurisson, le chantre du négationnisme français. Depuis l'extension du réseau des réseaux ces dernières années en France, la loi Gayssot, qui repoussait dans la marginalité les négateurs de crimes contre l'humanité, semble en effet caduque. Les négationnistes profitent aujourd'hui d'une contradiction de nature entre un média transnational (Internet) et une législation qui reste cantonnée aux frontières. C'est dans ce "no man's land" virtuel et juridique que prospère le révisionnisme. Ces sites, tout en dévoyant le combat pour "la liberté d'expression", ont élaboré une stratégie concertée des liens entre militants qui permet d'internationaliser le discours. La majorité des sites négationnistes s'affichent en premier lieu comme des défenseurs de la liberté d'expression. On retrouve souvent, dans leur page de présentation, soit le médiatique ruban bleu, symbole de la lutte pour la liberté de parole, soit le texte intégral de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, stipulant que "Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression". Liberté d'opinion qui permet à Bradley R. Smith (dont le site, Codoh, promeut ouvertement le révisionnisme) ou à Ernst Zündel, deux figures légendaires du négationnisme américain, de soutenir inlassablement que les chambres à gaz n'ont jamais existé et que le chiffre de 6 millions de juifs exterminés par les nazis serait un "mythe". Dans un second temps, les négationnistes doivent occuper l'espace médiatique du Net. Ils profitent déjà d'une place privilégiée, puisque le nombre de leurs sites est par trois fois supérieur à celui de leurs détracteurs. Surreprésentés, liés les uns aux autres, ils parviennent à démultiplier leur audience sur le Net en organisant judicieusement les liens. Deux avantages : gonfler artificiellement le volume de connections sur leurs sites et créer des passerelles idéologiques entre les sites de plusieurs continents. Ainsi peut-on circuler de Radio Islam (installé en Suède, ce site antisioniste et négationniste, créé par un opposant marocain, est notamment la tribune d'expression des révisionnistes français, dont Robert Faurisson, Roger Garaudy...) à la Fondation européenne pour le libre examen historique (en Belgique), en passant par l'Association des anciens amateurs de récits de guerre et d'holocauste (AAARGH, en France). Et si ces liens ne sont que virtuels dans un premier temps, ils favorisent à terme un rapprochement structurel entre les différentes mouvances qui instrumentalisent le négationnisme pour ouvrir la voie à une véritable "Internationale révisionniste". Enfin, le média Internet permet aux groupuscules d'extrême droite ou d'extrême gauche de

s'adonner au "Shoah business" en récoltant des dons ou en vendant des produits dérivés en tout genre (ouvrages prohibés, revues ou journaux négationnistes, etc.).
Tristan MENDES-FRANCE et Michaël PRAZAN

Cet article est encore un travail de feignants. Les deux auteurs ont vaguement surfé sur le Net et on trouvé quelques sites révisionnistes. Ils sont incapables de différencier ces sites et d'expliquer, même vaguement, ce qu'on y trouve. L'idée que ces sites feraient du "shoah business" en vendant des "produits dérivés", comme n'importe quelle équipe de foot, signale l'état de sous-développement intellectuel de ces petits jeunes qui ont dû se mettre à deux pour faire un reportage aussi indigent. L'idée que des liens internet, "virtuels" comme ils disent, "favorisent à terme un rapprochement structurel" entre "les différentes mouvances", etc., etc., relèvent de cette raclure merdienne qui consiste à inventer un futur par incapacité à décrire le présent. La moitié du discours journalistique est ainsi fait de ce genre de spéculations sans lendemain. Imaginez le monde si les liens internet fabriquaient du "rapprochement structurel"... Il reste ceci, qui nous intéresse ici, à l'aaargh: depuis bientôt trois ans que le site existe et qu'il exprime le révisionnisme à la française, pas un seul journal n'a eu le courage de publier une seule phrase qui dise ce qu'il y a dedans. Soit le silence, soit la calomnie et l'insulte. C'est tout. C'est exactement comme la *Pravda* des années 50. Cela, bien sûr, ne nous fait ni chaud ni froid. C'est dès 1980 que Jean-François Kahn, alors aux *Nouvelles littéraires*, faisait des promesses, personnellement, à Pierre Guillaume et Serge Thion. Ils attendent toujours, et les révisionnistes avec eux, que ce va-de-la-gueule écrouillé commence à réaliser l'amorce du début d'un remplissage desdites promesses.

Méfiez-vous des baratineurs

Le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Le Monde publie un supplément le samedi 5 décembre 1998. A chaque article de la Déclaration est appendu un petit texte d'un idéologue de service. Nous avons retenu celui de Maître Henri Leclerc et le faisons suivre d'un bref commentaire.

Liberté d'expression

ARTICLE 19; Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression ; ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

par Henri Leclerc

Le préambule de la Déclaration universelle donne une ambition à l'humanité en présentant comme la plus haute aspiration de l'homme "l'avènement d'un monde où les hommes seraient libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère". En quelque mots, l'essentiel est dit : la liberté de conscience et la liberté d'expression sont à la base même du régime de droit que les nations veulent mettre en place. Un régime de droit laïque et civique. Laïque, puisque la diversité des croyances, des idéologies qui opposent les peuples et les individus ne font pas obstacle à l'universalisme des droits. Civique, puisque la libre expression des opinions et des idées constitue la condition indispensable à l'exercice des droits du citoyen.

Si la Déclaration universelle n'énonce pas les limites de la liberté qu'elle proclame, c'est que l'article 19 exige qu'elles soient fixées par une loi nécessaire dans une société démocratique pour protéger certaines valeurs limitativement énumérées. Ce sont ces principes qu'énonceront avec plus de précision les articles 19 du pacte international relatif aux droits civils et politiques et 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. La cour de Strasbourg, dans une construction jurisprudentielle remarquable, précisera que cette liberté, " chien de garde de la démocratie ", vaut non seulement pour les idées et les informations accueillies avec faveur ou considérées comme inoffensives mais aussi pour celles qui heurtent, choquent l'Etat ou une fraction quelconque de la population.

L'article 19, qui lie la liberté d'opinion et la liberté d'expression, ajoute un élément primordial : celui de pouvoir chercher, recevoir et répandre, sans considérations de frontière, les informations et les idées. Les rédacteurs avaient alors sans cesse présents à l'esprit ces " actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité " qui venaient de se dérouler et l'ignorance dans laquelle le monde avait été tenu. Ce droit concerne tout autant celui qui recherche et transmet l'information que celui qui la reçoit... C'est bien la démocratie qui est là en jeu puisque pour agir il faut d'abord savoir. Et les journalistes, à travers le monde, paient un lourd tribut à la défense de cette liberté.

Là encore, ce n'est pas seulement à la raison d'Etat que se heurte l'exercice de la liberté, mais à une sorte de raison économique. Le droit de donner et de recevoir les informations est accordé par l'article 19 à "tout individu". Pourtant, ces informations qui circulent aujourd'hui au-dessus des frontières et en "temps réel" sont devenues des produits marchands. Elles ont un coût et peuvent être sources de profit. Les chercher et les donner est réservé à ceux qui en ont les moyens financiers. Et, les recevoir, aux privilégiés de la division du monde.

Les techniques les plus modernes ouvrent de nouveaux espaces. Chacun, muni de son clavier et de son écran, peut communiquer avec le monde. Mais ne s'agit-il pas d'une illusion ? Combien d'hommes disposent-ils des instruments matériels et intellectuels permettant d'accéder à ces nouvelles formes de communication ? L'égalité apparemment conquise ne renforce-t-elle pas l'inégalité ? L'isolement des individus ne fait-il pas obstacle à l'exercice de la citoyenneté ? Décidément, le champ ouvert par l'article 19 est toujours à conquérir. - H. L.

Cet avocat, toujours plein de paroles mielleuses, est le Secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme. Cette Ligue a participé à de nombreux procès contre les révisionnistes. Ces procès visaient à supprimer entièrement leur liberté d'expression. Avant lui, le secrétariat se trouvait dans les mains d'une historienne, dotée d'un confortable passé stalinien, Madeleine Rebérioux. Elle a participé elle aussi à toutes sortes d'actions et de procès visant à dénier aux révisionnistes l'usage de l'article 19.

Nous dénonçons les hypocrites, les gens qui vous baratinent sur les Droits de l'homme et qui cherchent par tous les moyens à supprimer ceux des gens avec qui ils se trouvent en désaccord. Nous demandons l'auto-dissolution de la Ligue des Droits de l'homme, et des autres ligues, pour hypocrisie et atteinte aux droits de l'homme, tels qu'ils sont exprimés dans l'article 19, cité ci-dessus.